

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à l'Hôtel de Ville, le 9 avril 2018, à 20 heures, étaient présents les Conseiller(ère)s

Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-04-49

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur la Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

18-04-50

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 mars 2018.

Il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'un enfant de 10 ans s'est perdu en forêt la fin de semaine de Pâques. À l'intérieur de 30 minutes il y avait une quinzaine de bénévoles (OVU, pompiers, policiers et bénévoles). L'enfant fût retrouvé sain et sauf très rapidement.

Il annonce que l'équipe de l'organisation du voisinage en urgence est complète. Une réunion aura lieu au mois d'avril afin de se préparer aux inondations et se familiariser avec le logiciel BeeOn.

Monsieur Richard Pépin a eu une rencontre avec M. Serge Beauchamp d'Hydro-Québec en lien avec les mesures d'urgences concernant le chantier

de la ligne du Grand-Brulé-Dérivation Saint-Sauveur. Cette rencontre fut bénéfique et a fourni des outils intéressants à la Municipalité permettant d'intervenir rapidement et efficacement pour des situations d'urgences sur le chantier.

Monsieur Pépin informe qu'une tournée de tous les postes incendies de la Régie incendie nord ouest Laurentides a eu lieu la semaine dernière. Monsieur Pépin a bien apprécié cette visite qui a permis de constater l'amélioration des postes incendies depuis la mise en place de la RINOL.

Suzanne Dyotte, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'elle travaille avec la responsable des loisirs sur un projet pour les personnes âgées. Plus d'informations seront données à la prochaine séance du conseil.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe qu'elle travaille actuellement sur le projet « La route des belles histoires » qui consiste à l'implantation d'une œuvre d'art dans le village en 2018.

Steven Larose, maire, informe que les municipalités de l'ouest sont actuellement à travailler sur la création d'une Régie pour la collecte et le transport des matières résiduelles. Les municipalités sont actuellement à adopter leur résolution autorisant la signature de l'entente qui sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au cours des prochains jours. À compter du 1^{er} janvier 2019 la collecte des matières résiduelles devrait se faire par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest.

Il informe que depuis quelques jours nous recevons des plaintes concernant l'état de certains chemins. Les conditions météo actuelles ne nous permettent malheureusement pas d'intervenir en ce moment puisque nous devons attendre le dégel des chemins. Les citoyens doivent être patients puisque des mesures correctives seront prises dès que les chemins seront dégelés.

Monsieur Larose informe qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec l'Association des lacs Beaven et Rond concernant le lavage de bateaux. La Municipalité accordera une ressource pour superviser le lavage de bateaux de 8h00 à 10h00 les jours ouvrables pour la période estivale.

Le maire avise qu'il y a eu une rencontre la semaine dernière avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui avait pour but de nous expliquer le rôle du ministère en lien avec les coupes forestières sur notre territoire. Rencontre très intéressante qui nous a permis de mieux comprendre les rôles et responsabilités du MFFP et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

6 **ADMINISTRATION**

6.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017**

18-04-51

Il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du

règlement no 322-2017 au courant du mois de mars 2018, pour la somme de 1 861.30 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 100 350.37 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4984 à 5002:

18-04-52

	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL CANADA		SERVICE TÉLÉCOPIEUR JAN-FEV.
	BELL MOBILITÉ		SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	1 344.93	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	1 103.51	ÉLECTRICITÉ GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	617.40	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	273.15	ÉLECTRICITÉ RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	436.42	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	90.39	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 845.15	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 244.06	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 034.74	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	8 655.52	DÉPÔTS DIRECTS
4983	PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS	70.00	DON
	TOTAL PAYÉ EN MARS 2018	21 715.27	
4984	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	304.35	ANALYSES D'EAU
4985	GUYLAIN CHARLEBOIS	300.00	SERVICES ANALYSE D'EAU
4986	LIBRAIRIE CARPE DIEM	102.69	LIVRES BIBLIO
4987	MINISTRE DES FINANCES	664.00	CERTIFICAT D'AUTORISATION TRAVAUX CH. TASSÉ
4988	PAUL LANTHIER EXTINCTEUR INC.	86.23	VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS
4989	MUNICIPALITÉ CANTON D'ARUNDEL	3 394.44	PREMIERS RÉPONDANTS, 1ER VERS.
4990	MRC DES LAURENTIDES	89.03	FORMATION PROJET DE LOI 122
4991	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	86.23	OUVERTURE DE DOSSIER
4992	L'INFORMATION DU NORD	255.24	AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 193-1-2017
4993	ÉNERGIE SONIC RN S.E.C. (400)	529.32	HUILE A CHAUFFAGE GARAGE
4994	FORMICIEL INC.	401.17	CHÈQUES FOURNISSEURS
4995	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	21 114.37	QUOTE-PART, 2E VERS
4996	ATELIER DE RELIURE CATHERINE GAUMERD	620.87	RELIURE D'ANCIENS DOCUMENTS
4997	JACKIE ANTONYSZYN	20.00	REMBOURSEMENT ACTIVITÉ HORS TERRITOIRE
4998	MICHAEL DOYLE	82.98	FRAIS DE DEPLACEMENT
4999	LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	50 933.23	PIQM - CAPITAL ET INTÉRÊTS
5000	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	517.42	ENTRETIEN D'HIVER DES STATIONNEMENTS, 6E VERS.
5001	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR SUD, 6E VERS.
5002	EXCAVATION D.M.O. INC.	5 470.89	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 6E VERS.
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL	100 350.37	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2018

18-04-53

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2018 RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

18-04-54

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 326-2018 relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 **INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

18-04-55

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Richard Pépin a plus de 20 ans à titre de conseiller de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm envoie à tous les ans une personne au congrès de la FQM;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu d'autoriser l'inscription de monsieur Richard Pépin au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra en septembre 2018 à Montréal, ainsi que les frais de déplacement afférents et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 **RESCINDER LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-03-39 - APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE**

18-04-56

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution no 18-03-39 eu égard à l'approbation de l'état pour vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et mandat pour enchérir lors de ladite vente;

CONSIDÉRANT QUE certaines des taxes dues ont été payées à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers problématiques devraient être clarifiés suite à la rénovation cadastrale qui sera complétée prochainement ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution no 18-03-39 eu égard à l'approbation de l'état pour vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et mandat pour enchérir lors de ladite vente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 **PROJET DE MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 8, RUE DU BOISÉ-MORGAN**

18-04-57

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 8, rue du Boisé-Morgan a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement la demande relativement à la nouvelle construction au 8, rue du Boisé-Morgan, conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 8, rue du Boisé-Morgan.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 **PROJET DE MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 76, RUE PRINCIPALE**

18-04-58

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 76, rue Principale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement la demande relativement à la nouvelle construction au 76, rue Principale, conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 76, rue Principale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 **PROJET DE MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 208, RUE PHILIPPE-RENAUD**

18-04-59

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 208, rue Philippe-Renaud a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement la demande relativement à la nouvelle construction au 208 rue Philippe-Renaud, conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 208, rue Philippe-Renaud.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.4 **PROJET DE MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 246, CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET**

18-04-60

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 246, chemin du Lac-du-Brochet a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement la demande relativement à la nouvelle construction au 246 chemin du Lac-du-Brochet, conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 246, chemin du Lac-du-Brochet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE (ACDC)

18-04-61

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et que la stratégie 4 de cette politique consiste à bannir la matière organique des lieux d'élimination;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le programme d'aide au compostage domestique et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une aide financière du programme ACDC, le demandeur admissible doit fournir de l'information sur le projet au MDDELCC en remplissant le formulaire de demande d'aide financière prescrit et y joindre une résolution;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm :

- S'engage à respecter l'ensemble des exigences prévues dans le cadre normatif du programme ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes;
- S'engage à respecter les exigences des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et à obtenir les autorisations environnementales nécessaires, le cas échéant;
- S'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) aux différentes étapes de son projet, dont certaines visent l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux de son projet;
- Autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général, à transmettre au MDDELCC et à signer, pour le compte et au nom de la municipalité de Montcalm, toute information requise ou toute entente relative à la demande d'aide financière dans le cadre du programme ACDC.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX 2018 DANS LE CADRE DU

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

18-04-62

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux en voirie pour l'année 2018 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA - CE) ANCIENNEMENT CONNU SOUS LE NOM DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

18-04-63

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm est aux prises avec des problématiques d'inondation dues à un mauvais écoulement des eaux sur le chemin Tassé;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Tassé fait partie intégrante du Corridor Aérobie et qu'il est classé niveau 2 par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de plus de 130 000 \$ sont requis pour corriger les problématiques;

CONSIDÉRANT QUE même après que la municipalité de Montcalm ait alloué la majorité de son enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2018 sur les travaux correctifs du chemin Tassé, la disponibilité financière est toujours insuffisante;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de faire parvenir une demande de subvention au député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour effectuer les travaux suivants : creusage de fossés, ajout de ponceaux et rechargement sur le chemin Tassé, pour la somme de 60,000\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9.1 **CRÉATION DU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'ENTREPRENEURIAT DE MONTCALM**

18-04-64

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat à Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'UN montant a été alloué dans le budget 2018 pour le développement économique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal constitue un comité d'investissement composé des représentants suivants :

- Le directeur général de la corporation de développement économique de la MRC des Laurentides;
- Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm;

- Le Conseiller responsable du développement économique de la Municipalité de Montcalm;
- Monsieur John Craig, en tant que représentant du milieu des affaires de la municipalité de Montcalm;
- Madame Danielle Hébert, en tant que représentante de la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées;

QUE le conseil municipal informe de son intention quant à des affectations totalisant 40 000 \$, à même son surplus affecté à l'aide à l'entreprise;

QUE le conseil municipal confie la gestion de ce fonds à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides;

QUE le conseil municipal sollicite la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées à contribuer à ce fonds.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE-INSTALLATIONS DE LOISIRS

18-04-65

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a accepté l'offre de la Ville de Mont-Tremblant pour l'utilisation de leurs infrastructures de loisirs lors de la séance ordinaire du conseil du mois de février dernier ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre nécessite la signature d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mont-Tremblant a transmis à la municipalité de Montcalm un projet d'entente intermunicipale et que celui-ci reflète bien les discussions des deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose ainsi que le directeur général, Monsieur Michael Doyle, à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant pour l'utilisation de leurs infrastructures de loisirs.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 CAMP DE JOUR 2018 - CAMP DES DÉBROUILLARDS

18-04-66

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm n'a pas de service de camp de jour et que la majorité des enfants fréquentait le camp de jour de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau n'offrira pas de service de camp de jour pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Camp des Débrouillards a soumis une offre de service pour un camp de jour au montant de 875 \$ + taxes par enfant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite faciliter l'accès à un camp de jour à proximité de son territoire et que le Camp des Débrouillards est le plus près;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité qu'un

montant de 300 \$ soit remboursé aux parents pour chaque enfant provenant de la municipalité de Montcalm inscrit au camp de jour du Camp des débrouillards situé à Arundel (service de garde non inclus), sur présentation de pièces justificatives.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 010-2017 POUR UN MONTANT DE 695 000 \$ DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la protection contre les incendies selon la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité d'Amherst, la municipalité d'Arundel, la municipalité d'Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

18-04-67

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides est assujetti aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la régie incendie a procédé à une présentation, donnée un avis de motion et remis une copie du règlement d'emprunt 010-2017 prévoyant l'achat d'un camion autopompe et d'un véhicule utilitaire, incluant les équipements afférents, au montant de 535 000 \$ lors de sa séance du 22 novembre 2017 en conformité avec l'article 445 du *code municipal (C-27.1)* ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie a adopté ledit règlement lors de sa séance du 18 janvier 2018 avec une modification du montant de l'emprunt au montant de 695 000 \$ leur permettant d'acquérir un camion autopompe-échelle et d'un véhicule utilitaire incluant les équipements afférents, en conformité à l'article 445, 2^e alinéa du *code municipal (C-27.1)* ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions avec les membres du conseil d'administration de la Régie, la direction est consciente des budgets restreints des municipalités membres de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Régie incendie a proposé aux membres du conseil d'administration d'aller vers un camion autopompe-échelle moins récent et de revenir au montant original ;

CONSIDÉRANT QUE la régie incendie a procédé à une modification dudit règlement lors de sa séance du 15 mars 2018 quant aux termes de l'emprunt, et ce en conformité avec l'article 620 du *code municipal (C-27.1)* et de l'article 564 de *la loi sur les cités et villes (C-19)* ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité de la Régie incendie doit approuver ledit règlement tel qu'énoncé à l'article 607 *code municipal (C-27.1)* ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie a sur son territoire 350 risques de catégorie 3 (élevé) et 4 (très élevé) selon la classification des risques d'incendie énumérés selon les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière d'incendie, et ce, en conformité avec l'article 137 de *la loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4)*;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt des municipalités membres de la Régie incendie d'avoir entre autres un camion autopompe-échelle afin de répondre adéquatement aux appels d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités membres de la Régie incendie ont manifesté leurs besoins futurs grandissants en protection incendie ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Montcalm approuve le règlement d'emprunt 010-2017 au montant de 695 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-échelle et d'un véhicule utilitaire incluant les équipements afférents ;

QUE le conseil de la municipalité de Montcalm autorise le directeur et secrétaire-trésorier de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides à aller de l'avant avec ce règlement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. VARIA

12.1 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

18-04-68

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'embaucher Madame Valérie Labelle à titre d'adjointe administrative à temps partiel aux conditions suivantes :

- Début d'emploi le 22 mai 2018;
- Taux horaire de 24 \$;
- 25 heures/semaine pour l'année 2018;
- Période de probation de trois (3) mois;
- 35 heures/semaines, à compter du 1^{er} janvier 2019

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION « FRIENDS OF TARA LODGE »

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-04-69

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 9 avril 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier